

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE REINSCRIPTION

Les démarches de réinscription sont considérablement simplifiées pour la rentrée 2024 :
Merci de nous fournir uniquement les documents suivants :

- Fiche sanitaire (page 2)
- Délégation de pouvoirs en cas d'urgence (une par enfant, page 3)
- Autorisation parentale de sortie et de droit à l'image (une par famille, page 4)
- Pages vaccinations du carnet de santé (en cas de mise à jour)
- Chèque de scolarité du mois de septembre (encaissé fin août mais qui restera acquis à l'école en cas de désistement)
- Chèque de **60 euros** par enfant (encaissé en juillet) correspondant aux frais de matériel scolaire (certaines fournitures achetées en gros, prêt des manuels scolaires) et aux frais d'adhésion à l'assurance scolaire, ou **260€** par enfant si cotisation majorée.

***Attention** : l'école a souscrit une assurance responsabilité civile pour tous les élèves. Ces frais d'assurance sont inclus dans les frais annexes. Il n'est donc pas nécessaire de nous fournir une attestation d'assurance scolaire.*

A fournir à la rentrée :

- La fiche d'inscription pour la restauration à l'école et le règlement correspondant

Merci d'adresser à l'école le dossier de réinscription complet (sauf fiche concernant la restauration) pour le **lundi 29 avril 2024** - délai de rigueur.

FICHE SANITAIRE*(1 fiche par enfant)*

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

Date de naissance : Sexe : garçon Fille **Renseignements médicaux**

Merci de nous indiquer ci-dessous toute pathologie de votre enfant nécessitant un suivi médical et dont vous souhaitez nous informer, telle que : asthme, maladies chroniques, allergies alimentaires ou autres (merci de nous indiquer la conduite à tenir si l'allergie est avérée), surdité, contre-indication médicale aux activités sportives (certificat médical à fournir).

.....

D'autre part, en cas de traitement médical de longue durée (asthme, etc.), vous devez nous fournir l'ordonnance de votre enfant.

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

Votre enfant est-il suivi par un thérapeute ? (orthophoniste, psychologue...)?

.....

A Le

Signature du représentant légal

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention de la Direction.

- 1^{ère} inscription **ou réinscription** : joindre la copie des pages vaccinations du carnet de santé.

En application de la réglementation en vigueur qui impose 3 vaccins obligatoires (la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite) pour les enfants nés avant le 01/01/2018, et 11 vaccins obligatoires (les 3 précités ainsi que l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C et le pneumocoque) nous certifions que notre enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.

Signature des parents :

Ecole privée Sainte Faustine

12, place Henri Barbusse - 86000 Poitiers

www.ecolesaintefaustine.fr – Courriel : presidence.asso@ecolesaintefaustine.fr

Tél : 07 82 87 39 86

En cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident, l'école s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible. Merci de faciliter sa tâche en écrivant très lisiblement les numéros à joindre en cas d'urgence, par ordre de préférence :

- Numéro de portable de la mère :
- Numéro de portable du père :
- Nom et numéro de téléphone d'une autre personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Délégation de pouvoir en cas d'urgence

Nous soussignés :

Monsieur et Madame :

Demeurant à

Responsables légaux de l'enfant :

Nom : Prénom :

Classe :

Autorisons la Directrice de l'école Sainte Faustine ou, en son absence, l'institutrice de la classe, à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, transport par les pompiers, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de notre enfant au cours de l'année scolaire.

A Le

Signature du représentant légal

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

Monsieur/ Madame.....

Parents de(s) enfant(s).....

.....

autorisent la sortie accompagnée de leur(s) enfant(s) pour toute sortie pédagogique ou rencontre organisée dans le cadre de la formation spirituelle.

A Le.....

Signature du représentant légal

AUTORISATION de DROIT A L'IMAGE

Barrer la mention inutile

OUI, J'autorise l'établissement à utiliser les photos ou vidéos de mes enfants :

.....

pour sa communication sur le site de l'école ou sur des supports imprimés pour faire connaître l'école.

NON, Je n'autorise pas l'établissement à utiliser les photos ou vidéos de mon/mes enfants :

.....

pour sa communication sur le site de l'école ou sur des supports imprimés pour faire connaître l'école.

A Le.....

Signature du représentant légal

L'école Sainte Faustine s'engage à n'utiliser ces images que pour ses propres besoins de communication.

TARIFS POUR L'OCCUPATION DU LOCAL DE RESTAURATION

2024/2025

1/ Fréquentation régulière (cotisation par enfant)

Pour le règlement de la cotisation, merci de privilégier le **virement bancaire**.

TARIFS	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre	
4 jours/semaine	90 euros	<i>130 euros</i>	75 euros	<i>115 euros</i>	65 euros	<i>105 euros</i>
3 jours/semaine	70 euros	<i>100 euros</i>	60 euros	<i>90 euros</i>	45 euros	<i>75 euros</i>
2 jours/semaine	50 euros	<i>70 euros</i>	40 euros	<i>60 euros</i>	30 euros	<i>50 euros</i>
1 jour/semaine	25 euros	<i>35 euros</i>	20 euros	<i>35 euros</i>	15 euros	<i>25 euros</i>

Le second prix indiqué en gris et italique correspond au tarif applicable pour les familles qui ne peuvent en aucun cas assurer leur tour de surveillance au moins une fois par mois (cas des 2 parents qui travaillent). Il doit être utilisé à titre exceptionnel sur raisons motivées.

2/ Fréquentation occasionnelle : 2 €/repas. Facturation en fin de trimestre.

Merci de signaler la présence occasionnelle de votre enfant aux maîtresses **sur le cahier de liaison**.

Les choix effectués concernant la fréquentation de la salle de restauration sont valables pour toute l'année. Si vous souhaitez modifier vos choix (nombre de jours de fréquentation, jours de la semaine choisis), merci de nous en faire part pour que ce changement soit pris en compte au trimestre suivant.

✂

Nom de famille :

Mon enfant déjeunera sur place le : (cocher)

Prénom :
Classe :

Prénom :
Classe :

Prénom :
Classe :

Lundi	
Mardi	
Jeudi	
vendredi	

Lundi	
Mardi	
Jeudi	
vendredi	

Lundi	
Mardi	
Jeudi	
vendredi	

Règlement par : virement d'un montant de sur le compte de l'ASOCEP.
 chèque d'un montant deà l'ordre de l'ASOCEP.

MONTANT DES SCOLARITES MENSUELLES 2024-2025

Classes allant de la Grande Section au CM2 :

Nombre d'enfants	Frais de scolarité par mois et par enfant	Total
1 ^{er} enfant	195,00 €	195,00
2 ^{ème} enfant (- 10 %)	176,00 €	371,00
3 ^{ème} enfant (- 30 %)	137,00 €	508,00
4 ^{ème} enfant (- 40 %)	117,00 €	625,00
5 ^{ème} enfant (- 50 %)	98,00 €	723,00
6 ^{ème} enfant (- 50 %)	98,00 €	821,00

Classes de Petite et Moyenne Section : le prix mensuel s'élève à 95 €.

Modalités de règlement :

Les scolarités sont payables par virement le 2 de chaque mois de septembre à juin.

Pour faciliter la comptabilité, merci de préférer le virement. Les familles préférant régler la scolarité par chèque doivent retourner (AVEC LEUR DOSSIER) une enveloppe avec 10 chèques à l'ordre de l'ASOCEP datés du 1^{er} septembre.

Le chèque de scolarité du mois de septembre est encaissé fin août et reste acquis à l'école en cas de désistement.

Coordonnées bancaires :

Code Banque : 19406

Code Guichet : 00006

Numéro de compte : 67190219469

Clé RIB : 73

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1940 6000 0667 1902 1946 973

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP894

BANQUE : CREDIT AGRICOLE TOURAINE-POITOU

FRAIS ANNEXES

Pour toute nouvelle inscription ou réinscription :

Cotisation de base de 60€ pour financer :

- les frais de matériel scolaire (achat groupé de fournitures comme les cahiers, colles, papier canson...)
- le prêt des manuels scolaires,
- l'assurance scolaire.

ou

Cotisation majorée de 260€ ouvrant droit à reçu fiscal, soit un coût de **88.40€ net après déduction d'impôt, permettant en plus de financer les frais de matériel et d'assurance de votre enfant de soutenir l'école Sainte Faustine et ses œuvres, notamment le Fonds de solidarité qui octroi des bourses aux familles les plus nécessiteuses de l'école.**

Ecole privée Sainte Faustine

12, place Henri Barbusse - 86000 Poitiers

www.ecolesainteafaustine.fr – Courriel : presidence.asso@ecolesainteafaustine.fr

Tél : 07 82 87 39 86